



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 05 septembre 2025

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-008

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Hébergement – Madame Céline MARIE – Hôtel Camille aux Saintes-Maries-de-la-Mer

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 20 août 2025 s'est réuni à Arles le 05 septembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 10 membres sur 16, soit 37 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Emmanuel LESCOT, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Pierre RAVIOL représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Christelle AILLET, Patrick DE CAROLIS

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, ALONSO Nathalie, EQUEL Elodie

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-008

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Hébergement – Madame Céline MARIE – Hôtel Camille aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
Vu la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,
Vu la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,
Vu les articles 6 et 7 de l'Ambition 2 de la Charte "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions" ; "Engager le territoire dans un tourisme durable",
Vu la convention nationale d'utilisation de la marque "Valeur Parc naturel régional" définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,
Vu la validation du référentiel hébergement par la Commission Marque nationale de la Fédération des PNR,

Considérant

- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que Mme Céline MARIE, pour l'HOTEL Camille aux Saintes-Maries-de-la-Mer, a été auditee le 10 juin 2025 par la chargée de mission de l'interparc tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Mme Céline MARIE, représentant l'HOTEL Camille, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, sur la base du référentiel Tourisme – Hébergement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.



Bureau syndical du 05 septembre 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-251302295-20250905-BS_2025_008



Audit marque Valeurs Parc naturel régional Fiche de synthèse

Destinataire : bureau syndical

Date : 12 juin 2025

Hôtel** Camille

Chargé(e) de mission du Parc :
Marion Blanc-Boch (Parc de
Camargue)

Date de l'audit : mardi 10 juin 2025

Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc Tourisme)

Accompagnateurs : Marion Blanc-Boch (Parc de Camargue)

Lorie Ferreira (stagiaire Hôtel Camille)

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Hôtel** Camille

Nom / prénom : MARIÉ Céline

Statut et raison sociale : SAS Hotel Camille

N° SIRET : 443 839 519 000 16

Siège social : 13, Avenue Maurice Challe 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer

Nombre ETP : environ 10 sur les deux hôtels avec stagiaires et apprentis

Période d'ouverture : mi-février à mi-novembre

Tél. : 04 90 97 80 26 – 07 89 21 86 94

E-mail : hello@camille-hotel.fr

hotelcamille@gmail.com

Site internet : <https://www.camille-hotel.fr/>

Instagram :

https://www.instagram.com/hotelcamille/?igsh=em5ha2loZ3BucXBs&utm_source=qr#

Facebook : pas encore bien alimenté

Catégorie : Hôtel**

Type de marquage :

Prestations de loisirs découverte (APN)

Domaine et type d'activité :

Hébergement

Restauration

Site de visite

Manade

Labels : Clef Verte en cours, réflexion sur Accueil Vélo

Adhésion OT : OT des Saintes-Maries-de-la-Mer

Langues : anglais, espagnol, portugais

Pour les hébergements classiques - nombre de lits et

répartition : 31 chambres environ 60 personnes

Description :

Le lieu / la prestation :

L'Hôtel Camille est un établissement familial classé 2 étoiles, idéalement situé en front de mer et au cœur du village des Saintes-Maries-de-la-Mer. Il propose 31 chambres, dont certaines avec vue mer, terrasse ou balcon, adaptées à une clientèle variée : couples, familles, groupes d'amis ou voyageurs à moto ou à vélo. L'établissement attire une clientèle en quête d'authenticité, de calme et de proximité avec la nature camarguaise.

Il propose un petit-déjeuner à base de produits locaux et travaille avec de nombreux partenaires du territoire. Ouvert de mi-février à mi-novembre, il est particulièrement fréquenté lors des saisons touristiques, des férias et des grandes fêtes traditionnelles locales.

Les prestataires :

Professionnelle passionnée du secteur touristique, Céline Marié débute sa carrière après un BTS Tourisme, en intégrant de grands groupes hôteliers comme Accor, où elle évolue à différents postes, d'abord en région parisienne, puis dans l'hôtellerie haut de gamme sur la Côte d'Azur. Elle se spécialise ensuite dans l'accueil de séminaires dans des établissements prestigieux,

notamment des châteaux, avant de se tourner vers la formation professionnelle en BTS tourisme. Céline poursuit sa carrière en devenant directrice d'un Relais & Châteaux près de Salon-de-Provence, puis choisit de se lancer à son compte il y a sept ans. Elle reprend alors **La Palunette**, un établissement situé aux Saintes-Maries-de-la-Mer, pour lequel elle obtient la marque Valeurs Parc naturel régional, marquant un engagement fort en faveur d'un tourisme responsable. Elle relève un nouveau défi en 2023 en reprenant l'**Hôtel Camille**. Après d'importants travaux, l'établissement rouvre ses portes en février 2024 avec la volonté de prolonger les mêmes valeurs : ancrage territorial, sobriété environnementale et accueil de qualité. Céline a travaillé avec Betterfly Tourism pour obtenir l'étiquette environnementale à La Palunette (note B), et entend continuer cette dynamique avec l'Hôtel Camille.

La clientèle :

Initialement, l'équipe pensait pouvoir opérer des passerelles entre les deux établissements (Palunette et Hôtel Camille), mais la réalité a rapidement montré que les clientèles sont très différentes. La Palunette attire avant tout une clientèle en quête de calme, d'intimité et de nature, souvent des couples ou des amoureux. À l'inverse, l'Hôtel Camille accueille majoritairement une clientèle familiale, souvent composée d'habitues, qui viennent pour de longs séjours et recherchent avant tout la proximité immédiate de la plage et du centre-ville.

Situé face à la mer, l'établissement séduit ceux qui souhaitent tout faire à pied, sans utiliser leur voiture durant leur séjour. On y retrouve une forte proportion de touristes étrangers, notamment Suisses, Italiens, Espagnols, Anglais et Néerlandais, fidèles à la destination des Saintes-Maries-de-la-Mer.

La commercialisation : Booking, Expedia essentiellement et en direct. C'est souvent en last minute.

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs parc (extrait du bulletin de candidature):

- *C'est une évidence, en vivant dans un parc*
- *Il faut être cohérent avec ce choix de vie*
- *Il faut préserver la biodiversité sur les saintes*
- *Lien fort avec les autres marqués*
- *Entraide entre les professionnels*

Qu'attendez-vous de la marque Valeurs Parc et de votre chargé de mission référent ?

« *Plus de rencontres, d'échange sur des thématiques (par exemple sur la réduction de l'eau), travailler sur les produits locaux pour qu'ils soient plus abordables... »*

Tarifs : Formules entre 67 € (éco) et jusqu'à 172 € (vue mer panoramique, tarif selon saison/occupants)

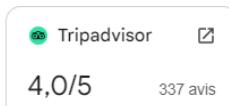
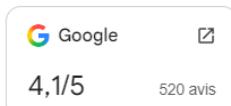
Photos



Berenice OBADIA
Avis de Google

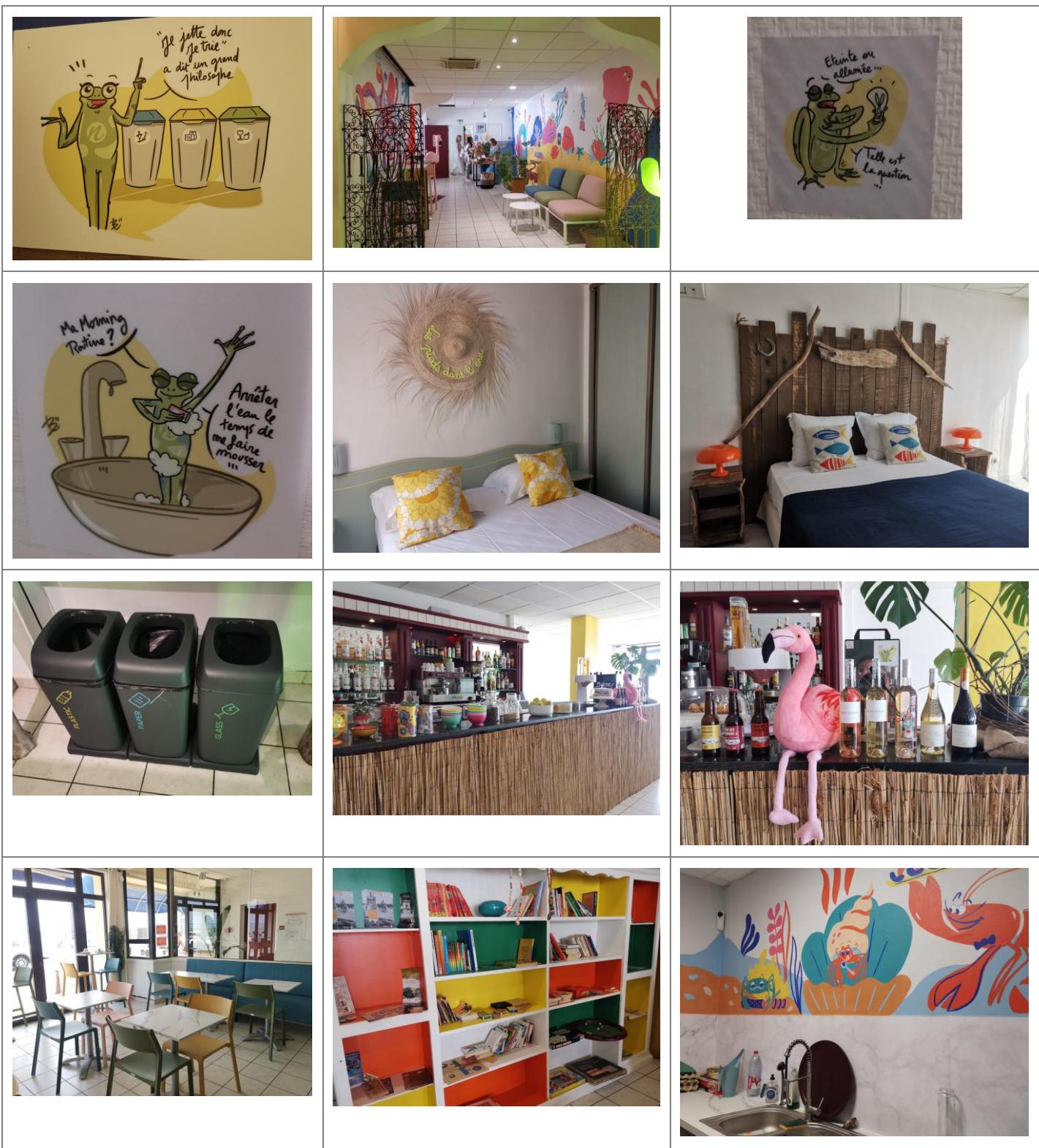
5/5 · il y a un mois

Séjour parfait à l'Hôtel Camille : la vue sur la mer est splendide, l'atmosphère paisible et le personnel aux petits soins. La chambre était propre, bien décorée et très confortable. Idéal pour un moment de détente. Je reviendrai avec plaisir !...[Plus](#)



⋮





AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqués : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	17 / 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5 / 5
Critères supplémentaires	2 / 2
TOTAL	24 / 24

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-B5_2025_008

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)
Aucune non-conformité mineure n'a été relevée.



Coup(s) de cœur de l'auditeur

Céline a mis en place des **nudges ludiques et originaux** pour encourager les gestes écoresponsables. Réalisés par une graphiste, ils s'intègrent avec créativité à la décoration de l'établissement. Une démarche à la fois utile et esthétique !

Appréciation générale

L'Hôtel Camille est un établissement en cohérence avec les engagements de la marque Valeurs Parc. Sa gérante, déjà investie dans la démarche via un autre établissement (La Palunette), témoigne d'une réelle motivation à porter les valeurs de la marque au sein de cet hôtel. Plusieurs actions concrètes illustrent cet engagement : utilisation de circuits courts, valorisation du territoire local, attention portée au bien-être des salariés, et mise en œuvre de démarches RSE.

L'Hôtel Camille apparaît ainsi comme un **candidat sérieux, motivé et aligné avec les valeurs du Parc.**

A proposer au marquage sans réserve

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro	<ul style="list-style-type: none">- Lien au territoire : circuit-court, promotion du territoire...- Respect de l'environnement : vrac, sensibilisation de la clientèle (nudges), vélos électriques pour le déplacement des salariés...- Humain/social : possibilité d'hébergement des salariés (à la Palunette), chambres PMR...
Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">- S'inscrire sur des sites de réservation alternatifs comme GreenGo- Parler automatiquement du parc (territoire et institution) lors des échanges sur les idées sorties.- Ajouter un paragraphe et un lien vers le site internet du Parc.- Valoriser les prestataires locaux dans le restaurant : affiches, dans le menu...- Sur Facebook : suivre le compte du réseau du tourisme durable des Parcs naturels régionaux – Région Sud si ce n'est pas déjà fait. Partager les publications du réseau et du Parc. Partager également les publications des acteurs locaux.- Installer une boutique de produits locaux- Prendre part aux événements et rencontres organisés par le Parc et l'Interparc.- Se fournir au maximum en local- Se fournir au maximum en produits issus de l'AB et écolabellisés.- Mener une réflexion pour accueillir des publics en situation de précarité. Par exemple, se rapprocher d'associations afin de proposer des chambres à des tarifs préférentiels en hors saison- Proposer certaines chambres dur Solikend.- Proposer des formations aux salariés, notamment en hors-saison. Les faire participer aux événements/formations du Parc.- Ajouter un message dans les chambres pour inciter à limiter l'usage de la climatisation.- Afficher la charte environnementale dans les chambres et la mettre sur le site internet.- Créer un livret d'accueil en y intégrant la charte, les idées de sorties activités locales, présenter le Parc...- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels.- Même si le réseau de transport public et peu développé, mettre à minima le lien vers le site https://zou.maregionsud.fr qui regroupe tous les réseaux de transports publics de la région Sud. Ajouter également les lignes locales sur le site internet.- Développer des offres personnalisées afin d'encourager à la mobilité douce : par exemple, mettre en place des avantages tarifaires ou de prestations, si le client vient en vélo ou en transport en commun.- Mettre en place un blocage de température pour éviter les abus.- Réfléchir à la mise en place d'un système à carte dans les chambres pour éteindre automatiquement les lumières et la TV et limiter les consommations.

Cf vidéo de la plateforme écosolutions « Économiser l'énergie grâce à un interrupteur à

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-B5_2025_008

- carte » : <https://www.monreseaupro-pnrsud.fr/les-ecosolutions/consommations-energie/>
- Prendre connaissance et s'inspirer du Parcours Eco-solutions pour évoluer dans sa pratique
- Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/>
- Hôtellerie / restauration : www.clorofil.eco
- Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchets
- Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

DECISION DU BUREAU SYNDICAL

Décision

- Attribution sans réserve
- Attribution avec réserve
- Refus

Motif

VISITE DE RENOUVELLEMENT

A réaliser en 2030

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-B5_2025_008